

## Le Burundi reconnaît des conditions "très critiques" pour les personnes âgées

PANA, 01 octobre 2018 Bujumbura, Burundi - Un grand nombre de personnes âgées vit dans des conditions «très critiques» dont la mendicité, malgré une série de mesures gouvernementales déjà initiées en leur faveur», a reconnu lundi, le ministre burundais des Droits de la personne humaine, Martin Nivyabandi (photo), à l'occasion de la journée internationale qui leur a été dédiée cette année, sous le thème central «Célébrer les champions des droits des personnes âgées».

La «Troisième Enquête Démographique et de Santé au Burundi » (EDSB-III) 2016-2017 montre que 66% de la population du pays ont moins de 25 ans, dont 49% ont moins de 15 ans, tandis que les personnes âgées de 65 ans et plus ne représentent que 3%. Le gouvernement burundais compte intensifier les efforts visant à prêter main forte aux personnes âgées, a assuré le ministre, tout en estimant que «le premier remède viendra surtout de la solidarité locale qui a été lancée au mois de juillet de cette année». Il est prévu que la Journée nationale de solidarité soit célébrée le dernier samedi du mois de juillet de chaque année, avec la possibilité d'organiser la collecte des aides locales, en nature ou en espèces, au gré des urgences. Au Burundi, les personnes âgées comptaient déjà essentiellement sur la descendance ou le voisinage immédiat pour différents besoins dans un pays où les pensionnats et autres centres d'accueil du troisième âge font cruellement défaut. Les nouvelles générations commencent néanmoins à tourner le dos aux personnes âgées et à la sagesse ancestrale qui voulait que dans la vieillesse, « le lapin tête ses petits» en dernier recours. Les jeunes actuels ont pris l'habitude de tourner en dérision ce proverbe et le préfèrent à la loi de la nature qui veut qu'un lapin vieillit et meurt » tout simplement. Du côté du gouvernement, les mesures existantes en faveur des personnes âgées ne concernent généralement que les retraités et autres pensionnaires de la Fonction publique. Le ministre des Droits de la personne humaine a cité, entre autres, la pension, l'assurance médicale, le paiement par l'Etat des factures d'eau et d'électricité, les exonérations sur les services et les biens importés en faveur des personnes âgées. S'agissant des perspectives d'avenir, M. Nivyabandi a rappelé que le pays vient de se doter d'un « Plan national de développement » (2018-2027) qui accorde une attention particulière à la protection sociale et au capital humain, en général.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});